

# MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-03-0006

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Me Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19h30 au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : #2019-03-0006.**

### **Nature et effets de la demande #2019-03-0006 :**

Régulariser la marge latérale du bâtiment principal, rénové en 2009, tel que montré au plan produit par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, en date de janvier 2019 en réduisant la marge de recule latérale à 10,10 mètres. La norme actuelle pour les dispositions relatives aux marges des bâtiments principaux pour la zone RES-1 est de 15 mètres, tel que stipulé dans la grille d'usage (annexe C) du Règlement sur le zonage #264-2008.

**Identification du site concerné :** L'emplacement visé par la présente demande est situé au 18, chemin Cousens, à Bolton-Ouest, sur le lot numéro 5 192 780 du cadastre du Québec (matricule : 8907-25-4496).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Bolton-Ouest, ce 15 mars 2019.

---

Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier